Le 20 novembre 2020,

Nous tenons à remercier les gens qui permettent aux propriétaires d'exprimer leur point de vue relativement aux lots concernés par la ceinture verte. Auparavant, notre opinion n'a jamais été prise en considération. En effet, jusqu'à maintenant les consultations et les décisions ont toujours été majoritairement contrôlées par les environnementalistes.

À cause du développement urbain, nous avons dû se relocaliser afin de pouvoir continuer d'exercer notre métier d'agriculteurs, malgré le fait que nous étions établis sur cette terre ancestrale depuis 1903. En effet, c'était notre ferme familiale.
Nous ne sommes pas des promoteurs, contrairement aux croyances publiques. Ces terres appartenaient à nos parents et nous en sommes maintenant propriétaires.

Zoné vert par la CPTAQ, la Ville a demandé le changement de zonage à notre insu en mai 1990. Nous avons eu la réponse en septembre 1990. Nous aurions dû avoir 7 ans sans avoir à payer les taxes « zone blanche ». Cependant, depuis 1992, nous avons dû payer des taxes en zone blanche et zonée multifonctionnelle alors que ces terres étaient cultivées ou boisées ! Nous avons payés de gros montants de taxes à chaque année sans que les usages des terres soient réellement ceux d'une zone blanche. Le zonage à cette époque nous aurait permis de vendre pour des usages mixtes, construction unifamiliale et autres. Mais le processus prend du temps, et il y a eu les évènements de 2009.

En 2009, il y a eu le moratoire et ensuite la ceinture verte. D'années en années, certains citoyens ont pris pour acquis que ces terrains leur appartenaient. Par exemple, des sentiers pédestres, de ski de fond, de VTT et de motoneige ont été créés sans notre autorisation. Pourtant, nous étions propriétaire et nous avons toujours payés les taxes sur nos terres. De plus, plusieurs reportages et publications de toutes sortes, entre autres sur la faune et la flore, ont été faits avec des photos parfois trompeuses, en violation de notre droit à la propriété privée. Jamais dans leurs publications les médias ont mentionné les terrains vacants qui pouvaient être construit, car ce n'est pas une érablière sur l'ensemble de nos terres. Nos terrains sont composés de partie qui sont des anciens champs et partie

boisés. Sur la partie qui était cultivée, le zonage nous permettait, avant le règlement 170, de vendre pour la construction résidentielle et mixte. La vente de cette partie avec les usages prévus auparavant nous aurait permis de récupérer les taxes foncières payées en zone blanche durant toutes ces années sans avoir de revenus de ces terres.

Peu après l'adoption du règlement 170, nous avons reçu une offre d'achat ridicule de la part de Nature Action. Ils sont venus à notre domicile afin de nous intimider. Ils ont dit que les terrains faisaient partie du corridor vert et qu'on ne pouvait plus rien faire avec nos terrains. Ils ont dit que plus on attendait pour les vendre, plus ils allaient perdre de la valeur. Cependant, ces affirmations étaient fausses. Il y a une partie de ces terrains qui pouvait être construite. Cette façon de faire ne respectait aucunement tous les sacrifices que notre famille a dû faire suite à tous ces changements faits par les autorités.

Nous avons dû poursuivre la Ville de Chateauguay pour contester le changement illégal du zonage. Ce changement de zonage nous a placé dans une situation d'expropriation déguisée.
Nous demandons seulement ce que n'importe quel propriétaire demanderait dans une telle situation. C'est-à-dire recevoir la juste valeur marchande de nos terrains, tel que le tout se trouvait sans règlement. Nous demandons le respect de nos droits et notre propriété comme tout propriétaire le demanderait.

Succession Réal Bourdon

François Bourdon
fermemelicois@gmail.com

Michel Bourdon
fermeboufi@gmail.com